

Annexe n° 1-2
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce

Domaine de la prestation : Commerce Interieur

Objet de la prestation : Autorisation d'exercice du commerce des boissons alcoolisées à emporter .

Conditions d'obtention

- Répondre aux reglements et textes en vigueur en matière de sécurité et d'hygiene , de la propreté , de l'urbanisme et de la protection de l'environnement
- Le local doit être situé dans une zone appropriée à ce type de commerce et dans tous les cas , le local doit être situé loin des établissements éducatifs , culturels, sociaux et sportifs.

Pièces à fournir

Accord de principe

- 1- formulaire à retirer des services du Ministère du Commerce
- 2- bulletin N°3 du demandeur de l'autorisation pour les personnes physiques ou du représentant légal pour les personnes morales
- 3- l'attestation de non faillite ou de liquidation judiciaire du demandeur de l'autorisation pour les personnes physiques ou du représentant légal pour les personnes morales n'ayant pas dépassé 3 mois
- 4- projet de statut pour les personnes morales
- 5- la liste des membres du conseil d'administration pour les sociétés anonymes et les coopératives
- 6- la promesse de location ou d'achat du (ou des) local (aux) d'exercice de ce type de commerce
- 7- pièces N°6 concernant les dépôts , points de vente et succursales s'ils existent

Accord définitif

- 1- un reçu du paiement du droit imposé sur l'autorisation délivré par le receveur des finances compétent
- 2- timbre fiscal de 100 dinars
- 3- attestation de validité du local et de protection des incendies
- 4- un contrat de location dûment enregistré ou un certificat de propriété des locaux ainsi que des dépôts du stockage et succursales s'ils existent
- 5- les pièces 4 et 5 enregistrées et une copie du dépôt au tribunal et de la publication ou JORT
- 6- un extrait de l'inscription au registre de commerce

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Dépôt d'un dossier comportant les pièces demandées 2- Examen du dossier pour l'octroi de l'accord de principe après avis du Ministre de l'intérieur 3- un accord définitif délivré sous forme d'arrêté du Ministère chargé du commerce après avoir fourni les pièces complémentaires citées plus haut	Ministère du Commerce et Ministère de l'intérieur	-trois mois

Lieu de dépôt du dossier

Service: Ministère du Commerce (Bureau d'ordre central) et les Directions Régionales

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Les directions régionales

Délai d'obtention de la prestation

trois mois

Références législatives et/ou réglementaires

- La Loi n°98-14 du 18/02/1998 relative à l'exercice du commerce des boissons alcoolisées à emporter
- Arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur et du Ministre du commerce du 4/06/1998